

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Attribution de subventions aux associations

Le Président expose, qu'en règle générale, le conseil communautaire est appelé à voter les subventions aux associations après le vote du Budget Primitif.

Cependant, certains des montants votés le sont sans débat réel puisqu'ils reprennent des éléments contractuels figurant dans des conventions déjà validées par le Conseil ou sont reproduits, à l'identique, d'un exercice à l'autre.

Le Président considère que, sans attendre, il pourrait être voté les sommes correspondant à ces situations, ce qui permettrait aux associations en question d'éviter des problèmes de trésorerie.

Les associations concernées sont les suivantes :

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Ty-Films	Application de la convention pluriannuelle conclue avec l'association, la Commune de Mellionec, la Région, la DRAC, le Département	8 000 €
Dialogues avec la Nature	Application de la convention confiant des missions à l'association pendant la durée du chantier de réalisation de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne	16 000 €
La Pierre le Bigaut Mucoviscidose	Reconduction du soutien à l'opération en 2020	4 000 €
Musée rural de l'éducation dans les Côtes d'Armor	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022	45 700 €
TKBC	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022	128 045 €
Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022	26 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- Ty-Films	8 000 €
- Dialogues avec la Nature	16 000 €
- La Pierre le Bigaut-Mucoviscidose	4 000 €
- Musée rural de l'éducation dans les Côtes d'Armor	45 700 €
- TKBC	128 045 €
- Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	26 000 €

Le Président,
Jean-Yves Philippe

